

La participation à toute animation, cours ou événement, organisé ou encadré par pole evidence induit l'acceptation et le respect du présent règlement intérieur (toute modification nécessaire doit être formulée par écrit avant la validation de l'inscription à la prestation concernée)

REGLEMENT INTERIEUR POLE-EVIDENCE

GENERALITES

- La participation aux cours/événements implique également le respect des règlements intérieurs des salles hôtes (site régulier de pole-evidence ou sites occasionnels) ; pour les événements en intérieur comme à l'extérieur ; le bon sens, la politesse et hygiène de base s'ajoutent naturellement aux règlements.

- Comportement personnel :

Pole-Evidence se réserve le droit d'exclure sans contre-partie ni remboursement toute personne dont les actes ou paroles seraient non compatibles avec le respect des individus, du matériel et/ou du lieu de pratique (sécurité, tranquillité, tolérance, non-discrimination sont attendues ...).

- Chaque participant est responsable de ses actes et paroles et en assume les conséquences matérielles ou humaines

- Des consignes particulières peuvent être ajoutées pour les événements ou changements de lieux.

LES PARTICIPANT(e)S:

- Cours mixtes ; hommes et femmes

- Accessible dès 12 ans pour les cours réguliers de pole dance et form' fun

Les mineur(e)s participent sur autorisation écrite des représentants légaux qui ont pris connaissance du

règlement et l'accepte.

- pole evidence ne peut être tenu pour responsable de l'inscription sous fausse date de naissance d'une personne.

- si l'inscription d'un mineur est faite en même temps que celle d'une personne majeure ;

l'accompagnant(e) inscrit(e) est responsable d'avoir l'autorisation des représentants légaux pour le/la mineur(e) accompagné(e) et en est responsable pendant le cours et lors des trajets amont et aval.

- cours sexy fit, ou pole glam : à partir de 18 ans

- cours cabaret et chorégraphiques : âge d'accès suivant le style de la chorégraphie)

ADMINISTRATIF

- les participant(e)s déclarent être couvert(e)s par une responsabilité civile active pour les dommages causés à autrui et aux biens ; à défaut le/la participant(e) accepte assumer pleinement et personnellement les conséquences qui auraient été couvertes par celle-ci)

- les élèves remplissent la fiche élève de renseignements (pour chaque saison scolaire de septembre à août). Toute pondération ou précision à ce règlement doit être portée sur la partie réservée de cette fiche.

- les élèves préviennent par écrit pole-evidence en cas de modification de ces informations.

- les élèves autorisent Pole-Evidence ou les personnes présentes à effectuer les gestes de 1er secours en cas d'accident et à prévenir les secours le cas échéant.

- ils fournissent (et renouvellent chaque année !) un certificat médical de non contre-indication à la pratique de pole dance/pole sport et/ou fitness, danse selon les cas ; sans cette pièce à jour nous considérons que le/la participant(e) refuse de consulter un médecin mais demande expressément de profiter des services pole evidence en assumant toutes les responsabilités associées.

- dans tous les cas l'élève est informé et conscient

des caractéristiques de l'activité sportive et de la pole dance en particulier et en assume pleinement les risques.

- les élèves sont seuls responsables de souscrire ou non une assurance pour les accidents de la vie et activités de loisirs ; et vérifier que Pole Dance n'est pas dans les exclusions.

- pole-evidence à une RC pro pour l'enseignement et l'utilisation des locaux mais n'est pas responsable des dommages personnelles et individuels liés à un non-respect des consignes ou aux aléas possibles d'une pratique sportive ; ni des dommages causés par vos faits à autrui ou aux biens ; ni des dommages matériels aux abords des lieux de cours (parking, trajets, effets personnels pendant les cours).

CONTRE-INDICATIONS

- Tout état physique ou psychologique non compatible avec la pratique des cours peut être une cause de refus d'accès ou de poursuite de cours.

(états liés à l'alcool, aux drogues ou médicaments, pathologie chronique ou ponctuelle ...) et ce sans remboursement. (valable également pour les animations de groupes) et ce notamment lorsque la sécurité individuelle ou collective est en cause.

- grossesse (sauf certificat médical contraire)

- post-natal récent (il convient d'avoir fait une sérieuse rééducation périnée et abdos !! + attention à la laxité encore présente en allaitement)

- fragilité/ blessures du dos et des articulations (hernies, tassements, ostéoporose, fortes courbures, entorses ou luxations non stabilisées...)

- problèmes cardiaques et du système vasculaire (la pole est intense, travail "fractionné" avec pics cardio et positions tête en bas)

- hémophilie ou prise d'anticoagulant ou veines très fragiles (à cause des contacts et "coups" inévitables avec la barre)

- troubles psychologiques qui pourraient altérer la prise de décision ou l'évaluation des risques .
- en cas de prise de médicaments avec indication de "risque lors de la conduite" ; ils peuvent aussi altérer votre vigilance en pole et rendre la pratique dangereuse (prévenir le prof au minimum ou reporter votre cours selon vos sensations).
- en cas d'asthme à l'effort : consulter votre médecin pour avis ; pour tous les asthmes merci d'emporter votre traitement d'urgence avec vous et prévenir l'encadrant d'où il se trouve.
- Dans tous les cas de traitement d'urgence (certificat médical obligatoire) prévenir l'encadrement et garder sur vous les traitements.
- En cas de doute ou d'ignorance sur votre état de santé ponctuel (fatigue, blessure, infections, ...) et sur l'impact de Pole dance sur celui -ci vous êtes responsable de consulter votre médecin et de décider alors de pratiquer ou non.
- lors d'un cours si votre prof juge votre état inadéquat ou dangereux avec la pratique il peut vous déconseiller voire interdire l'accès au cours ou à certains ateliers, certaines figures.

PENDANT LES COURS

- en cas de retard ; le participant s'échauffe avant de rejoindre le fil du cours (le prof peut orienter autant qu'il est disponible pour assurer le déroulé du cours) ; sans cet échauffement et pour des raisons de sécurité, le prof peut décider de ne pas faire rejoindre le cours ; ce sans contrepartie.
- les chaussures/ talons, si le participant en porte, doivent être réservées à l'intérieur, elles ne doivent rayer ni le sol ni les barres, doivent tenir au pied et permettre une marche sécurisée.
- pas de crème ni autre substance sur la peau depuis votre dernière douche ... le non-respect de cette consigne peut vous obliger à prendre une douche sur place ou dans le cas contraire vous exclure du cours par sécurité pour tous sans contrepartie possible.

- pas de bijoux (pour respecter le matériel et pour votre sécurité et celle des binômes)
- tenue (elle peut être de styles différents mais doit couvrir les zones intimes et doit permettre la sécurité de pratique (pas de tenue trop large ou trop couvrante, hors leggin spécifique pole dance reconnu...)
- chacun gère son niveau de fatigue et "d'appréhension éventuelle" ; le prof est là pour motiver mais vous êtes libre de préférer ne pas tester une figure ; le prof peut aussi vous dire si cela semble possible et sécuritaire ; le prof peut émettre des réserves ou vous déconseiller (voire interdire) un exercice de niveau supérieur , ce n'est pas une punition juste une mesure de sécurité.
- le pratiquant ne peut pas s'engager dans une figure "pour essayer" en mode "kamikaze" ; avant de tester il s'assure d'avoir reçu et compris et le chemin, les grips et points d'attention principaux.
- l'élève utilise les tapis de confort et tapis de chute à son libre choix
- les tapis de chute ne sont PAS là pour se laisser choir mais pour une parade sécuritaire en plus ; l'idée étant d'apprendre à sortir d'un figure et PAS de s'en laisser tomber ; et de faire une figure dont on a maîtrisé la progression cohérente (= moindre risque)
- lorsque c'est le binôme qui travaille sur la barre et que le participant n'est pas en position de parade prévue avec lui/elle, il reste à distance de la barre pour ne pas gêner son évolution et par sécurité (éviter des chocs et risques de faire tomber).
- si plusieurs niveaux sont dans le même cours (quasi toujours plus ou moins le cas) le pratiquant ne réalise que les variantes correspondant à son niveau de progression ou approuvées par le professeur ; l'interaction entre plusieurs niveaux d'un même exercice est riche pour tout le monde mais efficient que si on n'essaie pas à tout prix de faire le plus difficile (qui viendra plus tard de façon évidente) ...
- parades : vous pouvez la demander à tout moment

- (prof ou partenaire qui à appris la parade spécifique)
- .. la parade n'est PAS là pour vous porter (risque de blessure pour le pareur ; et apprentissage diminué) mais 'juste' pour aider aux ressentis ou à la réalisation (direction, positionnement, appuyer les grips, alléger le corps selon le cas..) ou pour accompagner une exécution sortie qui serait peu contrôlée. A noter : spin et mode spinning peuvent difficilement être paré !
- chacun prend la responsabilité de parer, se faire parer, par qui, et avec qui...
- L'encadrant peut effectuer les parades mais pas de tout le monde en même temps aussi, l'apprentissage de ces techniques fait pleinement partie de l'activité.
- le participant s'hydrate pendant la séance et participe aux étirements et restitutions de fin.
- même une fois les figures "acquises" il reste concentré et appliqué sur les grips et points d'attention (mais après c'est en SOURIANT :-D !)
- pendant le cours le participant est actif : demandez, essayez, observez (en fonction de votre forme et vos besoins mais la structure d'un cours de pole vous laisse une large part d'autonomie et de prise en charge de votre pratique comparé à d'autres activités.

PAIEMENT:

- Pas de crédit possible
- Paiement en chèque (ordre CIPRES) ou espèces ;** avant le début du cours ou de la prestation.
- Règlement des cartes et abonnements possible en 1 à 3 fois sans frais ; dans le cas de 2 ou 3 fois : en chèque uniquement ; les chèques sont tous donnés le jour de l'inscription et annotés au dos pour les dates d'encaissement.
- Par soucis de ne pas créer de situations financières délicates : vous ne pouvez pas commencer de nouveau forfait/cours en paiement différé tant que le précédent qui serait terminé n'a pas été totalement encaissé.

INSCRIPTIONS AUX COURS

- les inscriptions sont obligatoires (pour l'installation du matériel) ; elles se font par le formulaire du site uniquement (hors accord pour raisons techniques ou dernières minutes à valider avec Valérie par téléphone 06 80 90 69 57, lorsque le cours ne figure plus dans la liste)
- l'inscription est faite dès que possible : cela garantit une préparation du contenu plus juste par rapport aux élèves présents = un cours plus pertinent pour vous.
- vous pouvez vous inscrire pour plusieurs cours à la fois ! plus de sérénité pour vous et une meilleure organisation/préparation de cours pour pole-evidence (donc pour vous ;-)
- les élèves inscrit(e)s au trimestre doivent aussi s'inscrire aux cours souhaités.
- si le cours est très rempli ou au contraire que votre inscription permet d'atteindre le minimum d'élève et que vous n'avez pas de carte/abonnement : un paiement d'avance peut vous être demandé

ANNULATION DES COURS

- Tout cours doit-être annulé avant le début du cours : annulation ok avant 14h le jour du cours ; sinon, le cours pourra être décompté/dû : notamment si le cours avait des élèves en liste d'attente (et que personne n'a eu le temps de s'organiser pour prendre la place) ou si votre participation permettait d'atteindre le nombre minimum d'élèves. Pour les élèves au trimestre une non-annulation vous place non-prioritaire sur les places disponibles pour 2 semaines ; même si vous étiez déjà inscrit(e). Pas de décompte sur présentation d'un certificat médical ou justificatif professionnel.
- Report de la validité des séances : Validité des abonnements NON extensibles sauf :
-> contrainte prévisible annotée sur la fiche élève ou

fiche de séance en début d'abonnement.

- > présentation de justificatifs d'arrêt médical ou professionnels), ou raisons familiales sérieuses et IMPREVISIBLES.
- > alerte météorologique qui rendrait l'accès au cours dangereux.
- Le délai d'annulation du jour même à 14h est confortable pour vous ... en général les annulations doivent se faire 24h voire 48h à l'avance ; aussi ce délai n'est pas discutable ;-)
- > annulation par pole évidence : il se peut que pole-evidence doive annuler ponctuellement des cours : SI vous étiez inscrit(e) à ce cours cela repousse la validité de votre carte de séance ; pour votre abonnement trimestre pas de report s'il reste au moins 10 séances dans le trimestre en tout. Les conditions météorologiques exceptionnelles peuvent aussi être une raison d'annulation par pole-evidence.
- Pas de report pour les élèves qui n'étaient pas encore inscrit(e)s au cours.
- Sont prévenus en direct les élèves qui étaient inscrits au moment de l'annulation.

- > La validité des cartes et nombre de séances laissent le temps d'effectuer les séances ; choix au trimestre est intéressant pour les élèves assidu(e)s (même si quelques séances sont manquées ; de ce fait, les séances à l'unité sont à un prix raisonnable ; de ce fait, les séances non effectuées dans le délai imparti ne peuvent PAS être récupérées ou remboursées.
- Avant la fin de validité vous pouvez les offrir.

GROUPES / Cours particuliers

- Les cours privatifs ou cours particuliers sont réservés avec un acompte de 50 %
- acompte non remboursable sous ces conditions :
-> annulation 3 jours à l'avance pour les cours particuliers en semaine (1 à 4 personnes)
-> 1 semaine à l'avance pour les cours particuliers le week end.
- > annulation 2 semaines à l'avance pour les groupes.
- > remise d'un certificat médical ou justificatif pro (postérieur à la réservation) ; et concernant le/la principal(e) intéressé(e) pour les groupes)
- l'organisateur / contact pour le groupe, est chargé d'informer/ vérifier la connaissance et l'application du présent règlement (notamment : sécurité et contre-indication) auprès de tous les participants du groupe.

VOILA, PARTIE UN PEU 'POMPEUSE' ((MAIS GARANTE D'UNE AMBIANCE SAINTE et AGREABLE)) TERMINEE ... N'hésitez pas si vous avez des questions :-D ^_^
♥

www.pole-evidence.com
Valérie LEFEUVRE 06 80 90 69 57